



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Administration et sécurité des
réseaux

de l'Université Montpellier 2 –
Sciences et techniques – UM2

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier 2 - Sciences et techniques -
UM2

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Administration et sécurité des réseaux

Secteur professionnel : SP6-Communication et information

Dénomination nationale : SP6-5 Réseaux et télécommunications

Demande n° S3LP150009310

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : IUT de Béziers - Université Montpellier 2 – Sciences et techniques (UM2).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La formation, ouverte depuis septembre 2005, est dispensée à l'IUT de Béziers. Elle fonctionne depuis 2010 exclusivement en alternance et accueille un public essentiellement en apprentissage ; quelques étudiants sont inscrits par validation des acquis de l'expérience (VAE). La spécialité vise à former des professionnels qui exercent dans le domaine des réseaux et télécommunications que ce soit chez les opérateurs télécoms, les fournisseurs d'accès internet, les équipementiers de réseaux, les sociétés de services en ingénierie informatique (SSII). Les métiers visés sont divers : administrateur de réseau ; responsable d'exploitation ; administrateur de système de sécurité ; architecte réseaux ; chef de projet ; cadre technique dans le domaine des réseaux ; consultant ; conseiller clientèle.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La spécialité entend apporter des connaissances et compétences permettant aux professionnels de communiquer avec les utilisateurs non spécialistes, et donc peu avertis sur le plan de la technique, mais aussi de disposer d'une capacité d'expertise technique pour faire évoluer les réseaux ou encore pour manager et encadrer des équipes de professionnels. Il n'est pas possible à partir des éléments apportés par le dossier de savoir si les connaissances et compétences requises pour exercer les différentes missions ainsi identifiées, peuvent être mobilisées efficacement par les diplômés.

On ne dispose en effet d'aucune précision concernant le programme et les contenus pédagogiques de la formation ni la répartition en unités d'enseignements (UE). L'adéquation du contenu au cahier des charges des licences professionnelles ne peut pas non plus être évaluée.

Il est indiqué dans le dossier que la formation, la première de ce type à être créée au plan national, répond à une demande professionnelle croissante sur le segment de marché occupé, et aux attentes du monde professionnel, notamment des petites et moyennes entreprises (PME) locales qui ne peuvent recruter à un niveau ingénieur. Il aurait cependant été utile que soit menée dans le dossier une analyse précise sur la question et on est en droit de s'interroger sur la pertinence du propos à la vue des données d'insertion professionnelle des diplômés. Cette insertion est en effet caractérisée par des résultats très contrastés suivant le type d'enquête fourni. Les données d'insertion sont établies par le secrétariat de l'apprentissage de l'IUT de Béziers et par deux enquêtes à 30 mois très détaillées de l'établissement. Les résultats d'insertion fournis par l'IUT quelques mois après l'obtention du diplôme en 2011 et 2012 sont très médiocres avec respectivement 8 et 31 % des diplômés en emploi. Près d'un an après la sortie d'études, ces résultats s'améliorent mais restent très en deçà de ce qu'on peut attendre d'une licence professionnelle. Les résultats des enquêtes à 30 mois de l'établissement pour les diplômés de 2008 et 2009 sont nettement meilleurs.

Avec des taux de répondant de 68 % et 58 %, le taux de diplômés en emploi est de 73 et 91 %. De plus, il s'agit très largement de contrats à durée indéterminée dans les métiers visés. Au final, il semble que l'insertion professionnelle des diplômés se soit quelque peu dégradée sur les dernières années du fait certainement des effets de la crise économique et du passage à la formule des contrats d'apprentissage qui paraît susciter de nombreuses poursuites d'études en alternance.

Les liens avec les milieux professionnels semblent assez étroits. Les professionnels assurent une part importante de l'ensemble des enseignements (65 %). On ne dispose cependant d'aucune information concernant leur identité, leur entreprise d'appartenance et leur profil. On ne peut dès lors juger de l'adéquation de ce profil avec les besoins de la formation ou avec le cœur de métier. Il manque d'ailleurs également ce type d'information pour des enseignants en poste à l'université et parmi eux, pour les enseignants-chercheurs, mais on note que leur part dans le volume total des enseignements est très faible (respectivement 19 et 5 %) ; ce qui laisse interrogatif sur le caractère universitaire de cette licence. Concernant les partenariats avec les milieux professionnels, l'implication d'institutionnels locaux (Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Communauté d'agglomération de Béziers, Conseil général de l'Hérault) apparaît positive. De nombreuses entreprises (Orange, Aberia Télécom, Aastra, Cameron, DoYouSoft, Sietel Midi Télécom) est significative. S'il est indiqué que ces entreprises accueillent des stagiaires et participent aux projets tuteurés, il aurait cependant été souhaitable d'avoir nettement plus d'information sur leur contribution effective à la formation, ainsi que sur celle des organisations citées. Les professionnels participent cependant activement au conseil de perfectionnement comme le montrent les procès-verbaux qui sont fournis.

Le conseil de perfectionnement, qui comporte comme il se doit les diverses parties prenantes de la formation, contribue activement à son pilotage tant du point de vue des modalités de recrutement des apprentis, des améliorations pédagogiques à apporter que des liens à développer avec le monde professionnel. L'attractivité de la formation est de plus satisfaisante avec un taux de pression correct, de plus de quatre dossiers de candidature pour un recrutement. Les recommandations faites lors de la précédente habilitation par le Commission nationale d'évaluation semblent de plus avoir été bien prises en compte. L'autoévaluation qui figure au dossier apporte des éléments utiles, mais il aurait été nécessaire de pousser plus loin la réflexion et l'analyse, en particulier du point de vue de l'insertion professionnelle des diplômés et de ce qui apparaît comme une nette dégradation. Il manque enfin beaucoup d'éléments d'information nécessaires pour pouvoir pratiquer une évaluation complète de la formation, ce qui est fortement préjudiciable.

- Points forts :
 - Conseil de perfectionnement actif.
 - Implication d'entreprises, d'organisations professionnelles et collectivités publiques au fonctionnement de formation.

- Points faibles :
 - Absence totale d'information sur l'organisation pédagogique de la formation (positionnement, programme, UE, contrôle des connaissances...) qui empêche de juger de sa pertinence vis-à-vis des objectifs retenus.
 - Insuffisante qualité du dossier présenté et informations manquantes
 - Insertion professionnelle se détériorant; manque d'analyse et de solution envisagées sur la question.
 - Part trop faible des universitaires dans la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de veiller tout particulièrement à éviter toute dégradation de l'insertion professionnelle des diplômés et, comme envisagé dans le dossier, de se doter d'outils de suivi propre à six mois concernant la qualité de cette insertion. Cela permettrait de renforcer la réactivité de la formation, de mieux connaître l'évolution des poursuites d'études face à l'alternance et de faire évoluer le cas échéant sur cette base les modalités de recrutement. Le conseil de perfectionnement pourrait s'en saisir pour analyser les résultats et proposer rapidement des actions correctrices en cas de besoin.

On devrait également pouvoir être en mesure de justifier que les professionnels qui interviennent dans la formation sont pleinement en adéquation avec les besoins professionnels. La présence des universitaires, et en particulier, des enseignants-chercheurs, devrait encore pouvoir être renforcée pour garantir le caractère universitaire de la licence.

Enfin, il conviendrait d'être en mesure d'apporter tout élément utile pour juger de la correspondance entre la pédagogie dispensée et les compétences professionnelles nécessaires pour s'insérer efficacement dans les métiers visés.



Observations de l'établissement

Montpellier, le 1^{er} juillet 2014

M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des Formations et
des Diplômes
AERES
20 Rue Vivienne
75002 Paris

Objet : Commentaires de l'Université Montpellier 2 concernant les rapports d'évaluation des dossiers de Licence et de Master.

Présidence
Université Montpellier 2

Tél. +33(0) 467 143 012
Fax +33(0) 467 144 808
cfvu@univ-montp2.fr

Affaire suivie par :
Jean-Patrick Respaut
Vice-président de la commission
formation et vie universitaire

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 21 mai 2014 et conformément à votre demande j'ai l'honneur de vous transmettre les observations de notre établissement concernant les rapports d'évaluation résultant de l'expertise des dossiers de Licence et de Master dans le cadre de la campagne d'habilitation vague E.

Veuillez trouver ci-joint les fichiers correspondant aux documents qui exposent les observations de notre établissement :

Licences :

Chimie
Electronique, électrotechnique, automatique
Informatique
Physique
Physique Chimie

Masters :

Biologie Santé
Chimie
Eau
Ecologie Biodiversité
Electronique Electrotechnique Automatique
Energie
Géosciences
Informatique
Mécanique
Physique
STIC pour l'écologie et l'environnement
STIC pour la santé

Licences Professionnelles :

FDS

Contrôle et Mesure de la Lumière et de la Couleur

IUT Nîmes

Assemblages Soudés
Création industrielle et CAO
Ingénierie industrielle
Coordonnateur qualité, sécurité, environnement
Management des organisations de sports et de loisirs
Création, reprise d'entreprise

Maintenance industrielle et matériaux en milieux contraints
Gestion technique de patrimoine immobilier social
Contrôle et expertise du bâtiment
Projeteur CAO-DAO, multimédia dans le bâtiment et les travaux publics
Travaux publics et Environnement
Gestion et utilisation des énergies renouvelables

L'établissement a bien pris en compte toutes les évaluations envoyées par l'AERES, mais n'a pas d'observation concernant :

- Six Licences de la Faculté des Sciences,
- Toutes les Licences professionnelles des IUT de Montpellier-Sète, de Béziers,
- Deux Licences professionnelles de la Faculté des Sciences,
- Quatre Masters de l'IAE et de la Faculté des Sciences (9352 (Administration des entreprises), 9353 (Management des technologies), 9348 (Mathématiques, biostatistique) et 9339 (Biologie des plantes et des micro-organismes...)).

